



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 MARS 2023

DELIBERATION
N° 23/02

EXERCICE 2022- COMPTE DE GESTION

DATE DE CONVOCATION
Le 24 février 2022

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

| TITULAIRES | | SUPPLEANTS | |
|--|--------------------------------|--|---------|
| Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente | Présente | Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT | Absente |
| M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1 ^{er} Vice-Président | Présent | M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON | Absent |
| M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 2 ^{ème} Vice-président | Présent | M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI | Absent |
| M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 3 ^{ème} Vice-président | Présent | Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX | Absente |
| M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE | Présent | / | |
| Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau | Présente | Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE | Absente |
| Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau | Excusée | Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY | Absente |
| Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau | Pouvoir Mme THIBAUT | Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER | Absente |

| TITULAIRES | | SUPPLEANTS | |
|--|----------|--|---------|
| M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau | Excusé | M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY | Présent |
| M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau | Absent | Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE | Absente |
| Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau | Absente | M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT | Absent |
| M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau | Absent | M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE | Absent |
| Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE | Présente | / | |
| Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES | Présente | M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY | Absent |
| M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER | Absent | M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE | Excusé |
| M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES | Excusé | Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS | Absente |
| Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE | Absente | Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY | Absente |
| M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS | Présent | Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY | Absente |
| M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE | Absent | M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE | Absent |
| M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY | Absent | Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING | Absente |
| Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX | Absente | Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE | Absente |
| M. Alain AUBRY Maire de LE MESNIL-AMELOT | Absent | / | |
| Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN | Absente | M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG | Présent |

| TITULAIRES | | SUPPLEANTS | |
|---|----------|---|---------|
| Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie | Présente | Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX | Absente |
| Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX | Absente | M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX | Absent |
| Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES | Présente | Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES | Absente |
| Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN | Absente | Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN | Absente |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

| | |
|-----------------------|---|
| Mme Chrystel LECLERC | Directrice générale des services |
| Mme Anne-Claire MÉLOT | Assistante de direction |
| M. David SERGEANT | Responsable service finances et moyens généraux |

| | |
|---|----|
| Membres titulaires du Conseil d'Administration | 27 |
| Membres suppléants du Conseil d'administration | 27 |
| Quorum | 14 |
| Présents prenant part au vote | 13 |
| Présents en visioconférence ne prenant pas part au vote | 0 |
| Pouvoirs | 1 |
| Votants | 14 |

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- Les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil d'administration n°22.07 du 17 février 2022 portant adoption du budget primitif 2022,
- le compte de gestion 2022 du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne dressé par le comptable public,

CONSIDÉRANT :

- que la comptabilité du Centre Départemental de Gestion fait l'objet d'une double écriture,
- que la première, tenue par la Présidente du Centre Départemental de Gestion, est justifiée par le Compte administratif,
- que la seconde, tenue par le comptable public, est justifiée par le compte de gestion,
- que le compte de gestion et le compte administratif doivent être identiques,
- que le Conseil d'administration doit se prononcer sur la conformité du compte de gestion présenté par le comptable public,
- que les comptes établis pour l'exercice 2022 par le comptable public n'appellent aucune observation ni réserve de part du Conseil d'administration,

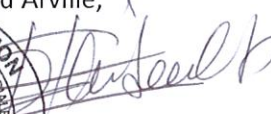

Après en en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONSTATE l'identité de valeurs des comptes de l'ordonnateur (compte administratif) et de ceux du comptable (compte de gestion) pour l'exercice 2022 du budget du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 6 mars 2023

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,

Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.